



**Compte-rendu  
3 mai 2018**

## Compte rendu de la Négociation « dialogue social » (67

### Délégation CGT

*La réponse de la direction est ambiguë, car la définition d'un « sujet local » peut différer entre la direction et les représentants des salariés*

La direction mentionne un [nouveau document de la DGT](#) sur le Comité Social et Economique (CSE).

Elle précise que ce document mentionne qu'il ne peut pas y avoir de membre de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) hors membres du CSE, et que les membres de la CSSCT peuvent être choisis soit parmi les titulaires, soit parmi les suppléants du CSE.

La direction demande que l'ensemble des organisations syndicales donne rapidement leur avis sur la proposition de décret d'adaptation des institutions représentatives au CEA

La direction prévoit une **Commission Centrale Santé Sécurité Conditions de travail** (CCSSCT) pour le Comité National (CN), qui serait le successeur du Comité Central Hygiène et Sécurité (CCHS).

La CFDT demande si les périmètres de la CCSSCT changent par rapport à celui du CCHS et ce qui est prévu comme communication entre la CCSSCT et les CSSCT d'établissement.

La CGC demande qu'il soit précisé, comme auparavant pour le CCHS vis à vis des CHSCT, que les missions de la CCSSCT ne font pas préjudice aux missions des CSSCT d'établissement.

La direction répond qu'elle ne souhaite pas retirer des sujets locaux aux CSSCT d'établissements.

La direction prévoit un regroupement de **Commission Économique** et de la **Commission Égalité Professionnelle** ce qui selon elle permettrait de prévoir plus de membres, car sinon le code du travail limite la Commission Économique à 5 membres.

La CGT déclare que l'article L2315-47 qui prévoit la limitation à 5 membres est une disposition supplétive, c'est à dire qu'elle s'applique qu'en absence d'accord et que par conséquent, un accord peut prévoir plus de 5 membres à la Commission Économique sans qu'elle soit fusionnée avec une autre.

Plusieurs syndicats souhaitent garder la séparation entre la Commission Économique et la Commission Égalité Professionnelle. Par ailleurs si on applique le deuil des 300 salariés, on n'y aurait pas de Commission Égalité Professionnelle à Gramat, ce qui ne semble pas pertinent

La direction informe que sur l'égalité professionnelle, il y a une concertation engagée par l'état qui devrait aboutir à une loi.

Toutes les Organisations Syndicales souhaitent des **Commissions Économiques locales** dans les établissements.

La direction affirme que la loi prévoit une Commission Économique

<p data-bbox="162 1348 443 1514"><i>La direction est pour l'expression des salariés, mais ne leur en donne pas les moyens.</i></p> <p data-bbox="162 1989 469 2049"><i>Il s'agit d'un projet qui maintiendrait deux</i></p>	<p data-bbox="481 161 1439 259">seulement au niveau de l'entreprise, qu'il n'y a pas de consultation au niveau local sur les sujets économiques. Il y a seulement une Commission Emploi en local.</p> <p data-bbox="481 264 1439 331">La CGT conteste cette interprétation et rappelle qu'actuellement il y a une consultation sur le budget du centre à Marcoule.</p> <p data-bbox="481 362 1439 533">La direction soumet aux organisations syndicales un point particulier à étudier à propos du <b>site du GANIL à Caen</b>. Pour le COMité d'Établissement (COMET), le GANIL dépend du centre de Saclay, mais il y a Délégués du Personnel (DP) et un CHSCT au GANIL avec des représentants CEA et CNRS.</p> <p data-bbox="481 537 1439 667">Ce modèle fonctionne et la direction dit qu'elle souhaite le maintenir, mais comme le CSE remplace le COMET, les DP et le CHSCT la direction ne sait pas comment faire. De son point de vue, il n'y aura pas de CSE au GANIL.</p> <p data-bbox="481 672 1340 698">La CGT propose la création d'un CSE interentreprises au GANIL.</p> <p data-bbox="481 703 1439 833">La direction répond que ça ne lui semble pas possible du fait qu'en plus du CEA, l'autre employeur est le CNRS qui est un organisme de droit public qui ne dispose donc pas de CSE. Le Groupement Inter Entreprise (GIE) du GANIL n'est pas l'employeur : c'est un montage particulier.</p> <p data-bbox="481 837 1439 904">La CGT évoque <b>Pierrelatte</b> comme autre site particulier, qui est rattaché à un centre. Il est également évoqué les <b>UMR</b>.</p> <p data-bbox="481 909 1439 999">Selon la direction il n'y a pas de problème pour les UMR car elles sont sous l'autorité du CEA et pour les sites annexes on peut créer des CSSCT pour ces sites comme Pierrelatte.</p> <p data-bbox="481 1003 1439 1070">L'UNSA SPAEN évoque les Plates-formes Régionales de Transfert Technologique (<b>PRTT</b>) et y demande des représentants de proximité.</p> <p data-bbox="481 1075 1407 1102">Il est demandé la liste de tous les sites CEA, tels que Bure, les PRRT, ...</p> <p data-bbox="481 1106 1439 1173">La direction les communiquera sauf ceux qui ne peuvent pas être communiqués.</p> <p data-bbox="481 1240 1439 1339">La CFDT demande des <b>représentants de proximité</b>, à raison d'un représentant par Département. Il aurait des missions de Délégué du Personnel et aurait un lien avec les Conseils d'Unité.</p> <p data-bbox="481 1344 1439 1411">La CGT approuve la demande de la CFDT et évoque le droit d'expression directe et collective des salariés.</p> <p data-bbox="481 1415 1407 1442">Il est aussi demandé des suppléants pour les représentants de proximité.</p> <p data-bbox="481 1447 1439 1545">La direction dit ne pas avoir le même point de vue mais elle se demande comment créer une « dynamique collective de représentants des salariés » et renvoie le sujet à la négociation Qualité de Vie au Travail.</p> <p data-bbox="481 1612 960 1639">Les <b>activités sociales</b> sont évoquées.</p> <p data-bbox="481 1644 1216 1671">La CFDT demande un lien formel entre CCAS et CLAS.</p> <p data-bbox="481 1675 976 1702">La direction dit qu'elle va y réfléchir.</p> <p data-bbox="481 1747 1439 1814">La CGT évoque le manque de moyen pour certains mandats pourtant très prenants, comme par exemple le mandat de président d'ALAS.</p> <p data-bbox="481 1818 1439 1917">La direction répond qu'il y a 80h par an pour chaque membre de l'ALAS et 450 jours à partager entre les membres de l'ACAS. Elle se demande si c'est le partage des moyens qui pose problème.</p> <p data-bbox="481 1948 1439 2047">La direction demande ce que pensent les organisations syndicales sur le <b>mode de désignation des élus CLAS</b> : est-ce qu'ils doivent être désignés ou élus. Selon elle dans les deux cas ils sont salariés protégés parce que</p>
---	--

*collèges électoraux, la séparation des activités sociales et l'élection directe du Comité National (nom du CSE central au CEA)*

c'est prévu dans la loi (ou règlement).  
La CFDT et la CFTC sont pour la désignation. FO n'est pas opposé à la désignation.  
L'UNSA SPAEN est pour une élection.  
La CGT et la CGC réservent leurs réponses.

Le sujet des **moyens syndicaux** en lien avec les moyens des élus est abordé.

La CGT déplore la baisse colossale de moyens comme les heures de délégations des élus. Par exemple si les centres de Saclay et Fontenay-aux-Roses fusionnaient, et si on s'en tient aux propositions de la direction il y aurait une baisse de 800 heures de délégations.

La CFDT regrette la baisse importante de moyen, en particulier pour les gros centres.

La baisse d'heures de délégation a des conséquences sur les moyens syndicaux et plusieurs Organisations Syndicales demandent que les moyens syndicaux augmentent, en particulier pour les Représentants de section ou de syndicat et les Délégués Syndicaux.

La direction affirme qu'elle ne souhaite pas remettre en cause des accords moyens syndicaux locaux et centraux mais à la mise en place du CSE, il faudra soit seulement changer les termes des accords ou faire des adaptations plus lourdes.

La CFDT déplore qu'il ne puisse pas être négocié des moyens humains dans les accords locaux, ce qui a conduit dans le cas du Cesta à diminuer les moyens du CHSCT.

Elle demande plus de moyens pour les DS et une garantie de carrière pour les militants qui passe plus de 30 % de leur temps de travail sur leurs mandats.

La CGT déplore aussi la baisse importante du nombre d'élus et la disparition des suppléants en **Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail**. Elle demande aussi un nombre plus progressif d'élus en CSSCT et plus d'heures pour le secrétaire adjoint du CSE, qui est rapporteur de la CSSCT. Actuellement un secrétaire de CHSCT a jusqu'à 75h de délégation. Elle rappelle combien les enjeux de sécurité et de santé sont importants au CEA.

La CGC et la CGT demandent que l'augmentation de 30 % des heures de délégation si le CSE a une INB dans son périmètre soit appliquée à tous les élus et pas seulement aux membres de la CSSCT. Elles demandent plus d'heures pour les membres de la CSSCT. La question de la présence des Représentants Syndicaux dans la CSSCT est évoquée.

La direction relie la question des moyens de la CSSCT à la délégation que le CSE donne à la CSSCT. Pour elle, par exemple, les droits d'alerte ne sont pas complètement délégués.

Elle rappelle par ailleurs que les membres de la CSSCT peuvent être choisis parmi les suppléants. Elle entend la demande de plus de membres pour la CSSCT.

Plusieurs syndicats demandent des moyens supplémentaires pour les CSSCT en particulier pour les études pyrotechniques, il y a eu 14 CHSCT sur la question. La situation du CHSCT du Ripault qui fonctionne grâce à de nombreuses commissions demande aussi des moyens supplémentaires pour la future CSSCT.

*La disparition du CHSCT risque de dégrader la sécurité et les conditions de travail car son remplaçant, la CSSCT, aura nettement moins de moyens.*

La direction répond que les études pyrotechniques ont dues être revues dernièrement mais que normalement les prochaines seraient moins lourdes.

Au sujet de la **fusion des institutions représentatives du personnel des centres de Saclay et Fontenay-aux-Roses**, la direction affirme qu'elle se fera avec ou sans accord, mais qu'elle envisage des CSSCT et des CLAS séparés.

Plusieurs syndicats demandent que la fusion soit différée.

La CGT demande plus d'heures pour les élus du Comité National (CN) puisque leurs prérogatives augmentent.

La direction répond que le nombre d'élus a déjà augmenté de 15 à 21.

#### PAUSE DEJEUNER

#### **Commission de formation : (centrale ou locale)**

La direction affirme que sa mission se mélange avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences et la commission emploi.

La commission ne peut être consultée qu'au rythme de la construction du PMLT, qui n'a pas le même rythme que les autres sujets.

Elle demande ce que l'on fait évoluer en matière de consultation de cette commission. Par exemple sur l'exécution provisoire au mois d'octobre la consultation n'est pas utile, elle n'est pas légale mais conventionnelle.

Il est évoqué les unités avec des risques, dans lesquelles tout le budget formation passe dans les formations obligatoires, par exemple pour le travail sous tension. Il faudrait séparer les formations obligatoires des autres.

La CGC demande la prise en charge des frais de mission pour les formations.

La direction affirme que la logique des réformes de formations, c'est que la formation soit utilisée pour rester au travail.

La CGT précise que l'évolution de la formation professionnelle va aussi vers une plus grande autonomie du salarié dans le choix de ses formations.

Elle souhaite qu'il y ait une consultation sur le plan de formation.

La direction affirme qu'il n'est pas prévu qu'on supprime cette consultation mais plutôt les consultations sur les exécutions provisoires.

#### **Commission économique et de l'emploi**

La direction rappelle que cette commission est orientée GPEC.

Les réunions ont lieu d'après le calendrier en général au 2ème semestre à cause du PMLT et de ses retards.

#### **Commission Égalité professionnelle :**

L'UNSA SPAEN remarque que ces commissions sont souvent en en période de vacances scolaires.

La direction répond que la consultation sur la politique sociale a lieu au mois de juin ce qui fait que la commission tombe au mois de mai.

### **Commission Logement**

La direction affirme qu'elle a très peu de marge de manœuvre, car tout est réparti dans des organismes. Elle travaille avec les collecteurs mais les implantations des logements ne vont pas dans les régions où les centres CEA sont implantés.

Le fait de relier cette commission à la commission transport est évoqué par l'UNSA SPAEN.

### **Commission Emploi et sous-traitance**

La direction rappelle que la commission est reliée au Plan Moyen Long Terme (PMLT) du CEA. Elle note que dans la loi le bilan de la sous-traitance est supprimée

La CGC précise que les consultations sur la sous-traitance ne sont pas supprimées.

La CFDT souhaite que l'option de ré-internalisation de la sous-traitance soit étudiée.

La CGT rappelle que les informations sur la sous-traitance se font au compte-goutte à Marcoule et qu'il a fallu une expertise pour avoir enfin une information digne de ce nom.

La direction se pose la question de la **délégation des attributions santé sécurité et conditions de travail** par le CSE à la CSSCT.

La CGT rappelle le cas du CHSCT de Saclay, où il y a eu 17 réunions dans une année dont 11 ordinaires. Parmi les 6 réunions extra-ordinaires la majorité est à la demande motivée d'au moins deux élus. Dans le CSE il s'agirait de demande d'élus CSE pour un CSE extra-ordinaire. Est-ce que tous les membres de la CSSCT pourraient assister à ce CSE sachant qu'il peut y avoir des suppléants CSE à la CSSCT ?

La CGC remarque que tous les membres CSSCT, sauf le secrétaire adjoint, peuvent être suppléants.

La direction évoque la **périodicité des consultations**.

Les Organisations Syndicales (OS) s'étonnent d'une périodicité plus faible que les dispositions supplétives.

La direction répond que si les OS le veulent on peut en rester au code du travail.

La **prochaine réunion de négociation** sur le « dialogue social » a lieu le 3 mai avec pour sujets :

- projet de décret d'adaptation des IRP au CEA
- les activités sociales

La direction évoque la possibilité de visio-conférence.

FIN A 15H

### **L'avis de la CGT :**

La CGT déplore la baisse des moyens des élus. La disparition des CHSCT et la baisse des moyens sur les sujets de santé et de sécurité.

La CGT avait commencé la réunion en déclarant que, bien que ce soit prévu dans l'accord de méthode, compte tenu de la nature des documents et du temps d'analyse nécessaire, le délai de transmission des documents préparatoires seulement 48h avant la réunion est vraiment trop court.